

SOLUTION WINNCARE

GUIDE AU CHOIX DES COUSSINS



1 : Aide au traitement sur avis médical.

2 : Critères d'exclusion de la catégorie « risque faible à modéré » :

- antécédents d'escarre ischiatique ou sacro-coccygienne
- paralysie du tronc et/ou des membres inférieurs
- troubles de la sensibilité des membres inférieurs
- spasticité
- asymétrie d'appui (frontal ou sagittal)
- amputé vasculaire

3 : Le prescripteur doit s'assurer que le patient ou son entourage sont capables d'assurer les réglages du support. Le patient devra faire l'objet d'une consultation par le prescripteur dans le mois suivant. Prescription réservée au médecin de rééducation physique, neurologue ou gériatre.

Coussins inscrits à la liste des produits et prestations remboursables (LPPr)